

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE Séance du 15 Mai 2018
Nombre de Conseillers : En exercice : 37 Titulaires Présents : 29 Suppléants Présents : 2 Absents : 2 Pouvoirs : 4 Votants : 35 Pour : 35 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0 N° CC 112/2018	<p>L'an deux mille dix-huit, le quinze mai à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des Fêtes de Clarafond-Arcine, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p>Date de convocation : 04 Mai 2018</p> <p>Présents : Mesdames Sylvie TARAGON, Estelita LACHENAL, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Corinne GUISEPPIN, Anne-Marie BAILLEUL. Messieurs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, André-Gilles CHATAGNAT, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Bruno PENASA, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Pascal COULLOUX, Alain LAMBERT, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Pouvoirs : Mesdames Paulette LENORMAND donne son pouvoir à Anne-Marie BAILLEUL, Carine LAVAL donne son pouvoir à Bernard THIBOUD, Messieurs Gilles PILLOUX donne son pouvoir à Guy PERRET, Michel BOTTERI donne son pouvoir à Corinne GUISEPPIN.</p> <p>Absents : Madame Christine VIONNET représentée par Hugues PERROT, Monsieur Alain CAMP représenté par Serge ROUX, Messieurs Grégoire LAFAVERGES, Gilles PASCAL.</p> <p>Sylvie TARAGON est désignée secrétaire de séance</p>

OBJET : BÂTIMENTS ET SERVICES TECHNIQUES – Gratuité exceptionnelle pour les écoles de Chilly et de Seyssel pour la piscine de la Semine en juin 2018.

Vu la délibération n° CC 102/2017 du 14 mars 2017 approuvant les tarifs de la piscine de la Semine à compter de la saison 2017 et notamment pour les élèves des écoles primaires et maternelles de la CCUR.

Vu la convention 2017 entre le CCUR et l'école de Chilly pour l'utilisation de la piscine en septembre 2017.

Vu la convention 2017 entre le CCUR et l'école de Seyssel pour l'utilisation de la piscine en septembre 2017.

Compte-tenu des conditions climatiques de septembre 2017, l'utilisation de la piscine par les élèves de l'école de Chilly et ceux de l'école de Seyssel a été impossible. Ces derniers n'ont pas pu avoir leurs cours de natation prévus dans le cadre de l'année scolaire 2017-2018.

Toutefois, la facturation a été réalisée.

Afin de ne pas pénaliser les élèves concernés, la commission bâtiments et services techniques propose de leur permettre de venir gratuitement au mois de juin 2018.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré décide de :

FIXER de manière exceptionnelle la gratuité pour l'utilisation de la piscine de la Semine en juin 2018 par l'école de Chilly et par l'école de Seyssel selon un planning d'utilisation transmis par l'Éducation Nationale, équivalent en nombre de séances à celui de septembre 2017.

Envoyé en préfecture le 18/05/2018

Reçu en préfecture le 18/05/2018

Affiché le

SLO

ID : 074-200070852-20180515-CC_112_2018-DE

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.